

INTRODUCTION

La commune de Cuxac-Cabardès a entrepris, depuis 2013, la régularisation administrative des sources Laprade Basse, 9 Fontaines, de Fontfroide et des puits de la Bonde.

La société engéo a établi un dossier préliminaire provisoire de demande d'autorisation en février 2013. Suite à des mises à jour ainsi que des compléments, demandés par l'ARS et l'hydrogéologue agréé en charge du dossier, le dossier préliminaire définitif a été rendu par la société engéo en février 2018.

L'hydrogéologue agréé, Monsieur J. P. Faillat, a rendu son avis en février 2019.

Le présent dossier regroupe les éléments relatifs à ces différentes étapes ; il constitue la demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau prélevée des sources de Laprade Basse, 9 Fontaines, de Fontfroide et des puits de la Bonde en vue de la consommation humaine.

L'autorisation préfectorale résulte de l'articulation entre les textes suivants :

- *l'article L.215-13 du code de l'environnement relatif à la déclaration d'utilité publique des prélèvements d'eau,*
- *l'article L.1321-2 du code de la santé publique relatif la déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection,*
- *l'article L.1321-7 du code de la santé publique relatif à l'autorisation de délivrer l'eau destinée à la consommation humaine,*
- *l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R.1321-6 et suivants du code de la santé publique,*
- *l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine,*
- *les articles L.214-1 à L.214-6, L.214-8 à L.214-13, R.214-6 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'autorisation des prélèvements d'eau,*
- *l'article R.214-1 du code de l'environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement.*

PRESENTATION DU DOSSIER

Il comprend :

- le dossier préparatoire d'engéo avec les compléments demandés par l'ARS et l'hydrogéologue agréé (février 2018) –onglet 2–
- l'avis de l'hydrogéologue agréé J. P. Failat (octobre 2019) –onglet 3–
- l'inventaire parcellaire –onglet 4–
- l'estimation des coûts de procédure et de protection –onglet 5–
- les plans des périmètres de protection –onglet 6–

complétés par la fiche d'identification-type du dossier.

Objet

Demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau captée des sources Laprade Basse, 9 fontaines, de Fontfroide et des puits Bonde.

Eau destinée à la consommation humaine.

Dénomination des captages

Source Laprade Basse

Source 9 Fontaines

Source Fontfroide

Source Fontfroide satellite ou Fontfroide amont

Puits de la Bonde principal

Puits de la Bonde satellite

Collectivité desservie

Commune de Cuxac-Cabardès (Aude).

Localisation des captages

Coordonnées Lambert 93 (en mètres) :

| | Source Laprade Basse | Source 9 Fontaines | Source Fontfroide | Source Fontfroide satellite | Puits de la Bonde principal | Puits de la Bonde satellite |
|---|----------------------|--------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| X | 641.939 | 640.687 | 641.390 | 641.469 | 642.592 | 642.582 |
| Y | 6.258.591 | 6.256.057 | 6.256.004 | 6.255.707 | 6.252.597 | 6.252.578 |
| Z | 780 | 775 | 775 | 780 | 508 | 508 |

Prélèvements maxima demandés

Source Laprade Basse : 2 m³/h, 14 m³/j, 2.600 m³/an

Source 9 Fontaines : 5 m³/h – 120 m³/j
Sources Fontfroide : 5 m³/h – 120 m³/j
Puits de la Bonde : 22 m³/h – 310 m³/j

118.151 m³/an